



**PRÉFÈTE
DE LA RÉGION
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES**

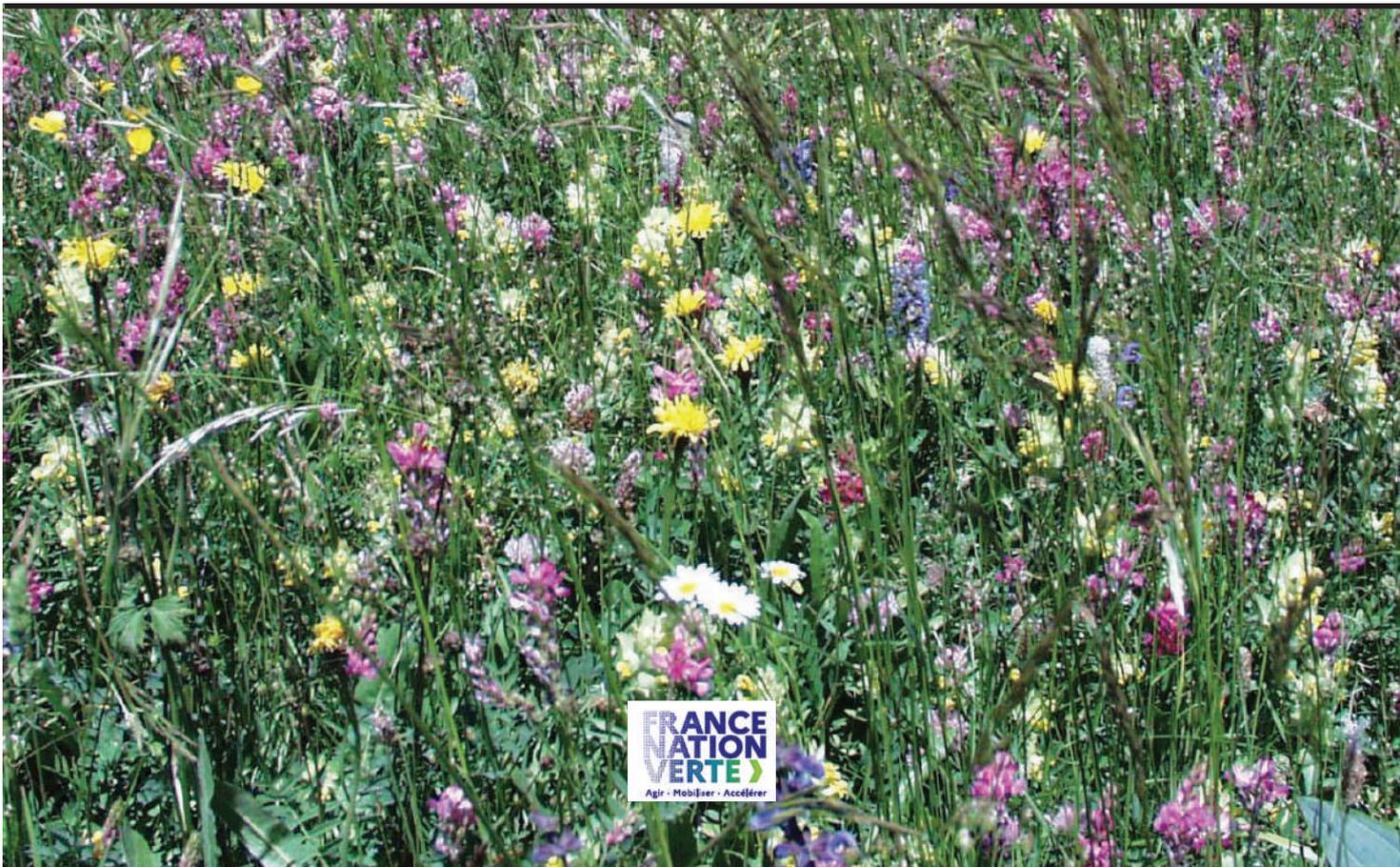
*Liberté
Égalité
Fraternité*



La Région
Auvergne-Rhône-Alpes



**PLAN RÉGIONAL D' ACTIONS
EN FAVEUR DE LA BIODIVERSITÉ
EN AUVERGNE-RHÔNE-ALPES
2023-2028**



Sommaire

Axe 1	4
Mobiliser les acteurs et reconquérir la biodiversité dans les territoires	
Axe 2	7
Protéger les espèces et les espaces remarquables	
Axe 3	10
Intégrer la biodiversité dans les filières et les politiques sectorielles	
Axe 4	14
Développer et partager la connaissance	
Axe 5	17
Organiser la gouvernance régionale sur la biodiversité	

Le collectif régional biodiversité Auvergne-Rhône-Alpes est mobilisé sur la biodiversité depuis 2019. Ce collectif structuré autour de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, de l'État, de l'Office Français de la Biodiversité (OFB) et des 3 Agences de l'eau du territoire a formalisé son engagement pour l'action en faveur de la biodiversité dans les territoires par le biais d'une première convention de coopération adossée à un plan régional d'actions biodiversité. Ce plan régional d'actions avait été alimenté par les échanges avec le comité régional biodiversité du 13 juin 2019.

Après plusieurs années d'investissement sur la mise en œuvre de ce premier plan d'actions, le collectif régional Auvergne-Rhône-Alpes souhaite poursuivre son engagement pour soutenir les territoires, les filières, les acteurs socio-économiques et ainsi agir en région pour la biodiversité.

Au-delà de la grande richesse du patrimoine naturel régional (plus de 30 000 espèces, 20% des zones naturelles d'intérêt écologique, floristique et faunistique de France métropolitaine), le premier plan d'actions a permis de mesurer le dynamisme et la diversité des acteurs et des réseaux de nos territoires. Dans un contexte d'enchaînements de crises (climatiques, énergétiques, sanitaires, écologiques, économiques...), ces richesses sont des atouts majeurs de la région pour répondre de manière innovante aux défis sociaux et environnementaux.

Le collectif régional souhaite avec ce deuxième plan d'actions poursuivre son investissement en plaçant les besoins des acteurs et territoires au cœur de l'action publique pour accompagner au mieux la transition de la société, de nos territoires et systèmes de production. La culture de l'action et du résultat, le développement partenarial et l'intégration des politiques sectorielles et enjeux environnementaux restent les valeurs fortes partagées par le collectif régional, structurant la poursuite de nos travaux.

Dans cet esprit, ce projet de plan d'actions 2023-2028 est volontairement recentré sur quelques services et actions phares identifiés comme des besoins prioritaires pour agir dans les filières et territoires. Ce plan porte également l'ambition de développer une prise de conscience et un sentiment de fierté sur la biodiversité de la région, formidable atout pour l'attractivité et la résilience des territoires régionaux et leur adaptation aux défis actuels.

Le collectif régional en est convaincu et souhaite faire de la biodiversité en Auvergne-Rhône-Alpes un atout et une solution pour les territoires de la région.



Plan régional État-Région d'actions en faveur de la biodiversité 2023-2028 en Auvergne-Rhône-Alpes

AXE 1

MOBILISER LES ACTEURS ET RECONQUÉRIR LA BIODIVERSITÉ DANS LES TERRITOIRES





AXE 1

Pour faire face à la dégradation des écosystèmes et l'érosion de la biodiversité, l'une des clefs de réussite est la mobilisation de tous les acteurs des territoires. Les collectivités territoriales infra-départementales peuvent apporter des réponses adaptées aux enjeux de chaque territoire par leurs compétences et leur proximité avec les usagers. L'éducation à la nature, la sensibilisation des jeunes et la reconnexion à la nature sont des leviers importants pour parvenir à une mobilisation de forte ampleur.

Bilan du premier plan d'actions

Le premier plan d'actions 2019-2022 a permis de :

- déployer le dispositif Territoires Engagés pour la Nature (TEN) et ses outils pour accompagner les territoires. Aujourd'hui, 19 territoires sont reconnus TEN (> 30% du territoire régional) ;
- mettre en place et rendre lisible des ingénieries techniques en soutien à l'action concrète en faveur de la biodiversité dans les territoires (TEN, LIFE Artisan, Centre de ressources régional sur l'arbre hors forêt, observatoire des collisions...);
- mobiliser les citoyens grâce à la création de 79 Aires Terrestres Éducatives en partenariat avec les rectorats des 3 académies et 38 Atlas de la biodiversité communale (ABC) financés par l'OFB ;
- créer le centre de ressources Agir en Région pour la Biodiversité (intégré à l'Observatoire régional de la biodiversité) qui met à disposition des outils pour concilier activités humaines et biodiversité.

Besoins identifiés et intentions du nouveau plan d'actions

Pour favoriser l'intégration de la biodiversité dans l'élaboration et la mise en œuvre des projets de territoire, il est nécessaire de développer une offre d'ingénierie cohérente. De nombreuses ressources existent sur le territoire régional mais les acteurs locaux ont parfois du mal à les identifier. Il convient :

- de faciliter l'accès aux ressources et outils existants (qui sont parfois opaques ou diffus) ;
- de mutualiser l'ingénierie en matière de biodiversité ;
- d'orienter les porteurs de projets vers le bon interlocuteur pour un accompagnement de proximité.

Actions prioritaires et résultats attendus

Un guichet unique pour orienter les acteurs locaux

Les compétences et ressources nécessaires à la conception de projets en faveur de la biodiversité sont nombreuses en Auvergne-Rhône-Alpes, mais disséminées dans différentes structures. Afin de faciliter l'accès à l'ingénierie et couvrir "les zones blanches", un guichet unique pour les porteurs locaux de projets en faveur de la biodiversité sera mis en place. Il agira comme une « porte d'entrée » pour orienter les sollicitations vers les partenaires compétents dans les territoires en fonction des besoins exprimés.

Résultats : recensement, structuration, animation des ingénieries techniques ; organisation permettant la circulation fluide des informations entre les différentes ingénieries régionales (TEN, Life Artisan, ORB).

Le **Centre de ressources Agir en Région pour la Biodiversité** mis en service en 2023 sera pleinement déployé.

Résultats : cartographie des acteurs et des ressources ; nouvelles synergies.

Améliorer l'accès aux ressources régionales pour agir en faveur de la biodiversité

Poursuivre la montée en puissance du dispositif TEN

Des projets exemplaires à valoriser pour inspirer et essayer

Le dispositif « Territoires engagés pour la nature » (TEN) vise à faire émerger, reconnaître et valoriser des stratégies de reconquête de la biodiversité portées par les collectivités territoriales et déclinées en programmes opérationnels. Les priorités pour les prochaines années sont tout d'abord de continuer à apporter aux territoires engagés une offre de service pour la réalisation et la montée en puissance de leurs projets, puis de promouvoir le dispositif et encourager de nouveaux territoires à s'engager, et enfin d'essayer les réalisations pertinentes auprès de tous les EPCI de la région.

Résultats : mise à disposition de retours d'expérience et d'outils pour faciliter le montage et la communication sur le projet ; événements collectifs destinés à créer une communauté ; réseau des professionnels et d'élus engagés pour la biodiversité.

Faciliter l'accès par les collectivités aux dispositifs d'éducation à l'environnement

Le plan d'actions 2023-2028 aura pour ambition de structurer plus efficacement les offres d'éducation à l'environnement en milieu scolaire en s'appuyant sur 3 dispositifs principaux :

1. Développer et valoriser auprès des collectivités territoriales et des opérateurs de l'éducation à l'environnement le dispositif **Aires Terrestres Éducatives (ATE)** piloté par l'OFB pour sensibiliser les jeunes, leur faire découvrir le territoire et développer leurs connaissances sur la biodiversité. Ce dispositif s'appuie sur un cadre régional avec les 3 académies de la Région et le Groupe régional aires éducatives (GRAE).
2. Positionner les **Parcs Naturels Régionaux**, dont l'éducation à l'environnement est une des cinq missions réglementaires, comme ensemble du sujet éducatif, sur leur territoire. Par leur capacité à fédérer l'ensemble des acteurs et à aborder de façon transversale l'ensemble des enjeux locaux ou globaux, les Parcs doivent tenir une place essentielle pour garantir connaissance, préservation et activités humaines, et aider les élus de leurs territoires à identifier les dispositifs d'éducation à l'environnement, les développer et les valoriser.
3. Associer les gestionnaires des aires protégées, qui mènent également de nombreuses actions dans ce domaine, dans cette dynamique régionale d'éducation à l'environnement portée par les territoires.

Résultats : cadre structuré et lisible pour les enseignants et les collectivités ; présentation du dispositif ; mise en relation avec des acteurs de l'éducation à l'environnement ; appui à la recherche de financement ; animation des porteurs de projets.



Plan régional État-Région d'actions en faveur de la biodiversité 2023-2028 en Auvergne-Rhône-Alpes

AXE 2

PROTÉGER LES ESPÈCES ET LES ESPACES REMARQUABLES





AXE 2

Avec plus de 30000 espèces présentes sur son territoire, la région Auvergne-Rhône-Alpes dispose d'un patrimoine naturel particulièrement riche, fruit de sa position géographique et de la diversité de sa topographie. La région abrite ainsi des espaces naturels particulièrement riches et des espèces remarquables nécessitant des dispositifs de protection spécifiques pour préserver ce patrimoine commun. Les espaces naturels ainsi protégés constituent par ailleurs des territoires d'expérimentation de conciliation des activités humaines et de préservation de la biodiversité tandis que la protection d'espaces emblématiques permettent par l'effet "parapluie" de protéger des écosystèmes complets. La protection de ces espèces et espaces remarquables constitue ainsi une brique pour la préservation globale de la biodiversité régionale, y compris dite "ordinaire".

Bilan du premier plan d'actions

Le premier plan d'actions a été marqué par la déclinaison territoriale de la stratégie aires protégées, ayant permis de partager à horizon de 10 ans les enjeux de protection du territoire et d'identifier les projets de protection forte prioritaires pour les 3 années à venir. Les premiers projets de protection concrétisés dans ce cadre ont été publiés en 2021 (par exemple les Arrêtés de protection des habitats naturels de plusieurs forêts alluviales et ripisylves dans la Drôme).

Les membres du collectif régional ont mis en place des dispositifs de financement d'animation et d'action en faveur des espèces patrimoniales et notamment celles bénéficiant d'un plan national d'actions. L'expertise rassemblée a permis l'élaboration de cartes d'alerte pour les porteurs de projets et en particulier pour les projets éoliens.

Besoins identifiés et intentions du nouveau plan d'actions

Les Régions sont désormais responsables de l'animation des sites Natura 2000. Cette décentralisation exige une nouvelle organisation pour articuler les compétences entre l'État et la Région. Cette nouvelle organisation devra également permettre le suivi et la mise en œuvre de la stratégie nationale pour les aires protégées.

La coordination des actions menées en faveur des espèces patrimoniales de la région ainsi que la mise à disposition de ressources au niveau régional doivent encore être améliorées pour faciliter l'émergence de projets ambitieux et structurants, y compris par de nouveaux acteurs tels que les collectivités pour décupler leur impact.

Actions prioritaires et résultats attendus

Soutenir la mise en œuvre du plan territorial de la Stratégie pour les Aires Protégées (SAP)

Le nouveau plan d'actions régional 2023-2028 devra permettre la mise en œuvre concertée des actions prévues dans la déclinaison territoriale de la stratégie aires protégées : les actions territoriales de développement du réseau d'aires protégées validées dans chaque département et les actions transversales de niveau régional, dont notamment l'animation mutualisée des gestionnaires. La coordination régionale à ce sujet facilitera également la rédaction et la mise en œuvre d'un nouveau plan d'actions triennal après la période 2022-2024. Pour cela les partenaires mettront en place des modalités d'échanges et de suivis en lien avec le comité régional de la biodiversité et agiront dans le cadre de leurs compétences et moyens respectifs pour la réalisation d'actions.

Résultats : environ 110 projets de protection ; dispositif d'animation mutualisé intergénérationnaires avec un séminaire par an ; plan d'actions triennal 2025-2027 de la stratégie aires protégées.

Établir une
gouvernance
et
coordination
Natura 2000
(Région/État)

L'enjeu principal du prochain plan d'actions est le transfert de la responsabilité de l'Etat vers la Région de la mise en œuvre des documents d'objectifs des sites. La politique Natura 2000 reste cependant une politique partagée avec l'État qui reste responsable de la désignation des sites, du rapportage européen et de l'instruction des évaluations d'incidence Natura 2000. La coordination Etat/Région dans le cadre du plan d'actions permettra d'instaurer une instance d'échanges pour favoriser le bon déploiement de Natura 2000 en région.

Résultats : une politique Natura 2000 mise en œuvre de manière efficace dans la région en lien avec les territoires et en lien avec les animateurs. Une gouvernance État/Région formalisée permettant l'exercice conjoint des responsabilités de chacun et un rapportage européen efficace.

Valoriser
les espèces
emblé-
matiques
de la région

La biodiversité un atout pour les territoires

Les espèces patrimoniales de la région jouent un rôle d'espèces parapluie en permettant la protection d'écosystèmes complets. Elles peuvent également jouer un rôle d'ambassadeur en facilitant la communication auprès du grand public et des décideurs. Grâce à un travail commun de hiérarchisation des enjeux liés aux espèces, le plan d'actions régional 2023-2028 permettra d'identifier un nombre limité d'espèces animales ou végétales emblématiques et pour lesquelles la région Auvergne-Rhône-Alpes porte une responsabilité particulière. Un travail commun de sensibilisation aux enjeux de la biodiversité via ces espèces sera élaboré au niveau régional avec une déclinaison départementale. Ces espèces bénéficieront d'une attention particulière dans les différents dispositifs de communication et d'aides financières.

Résultats : une liste d'espèces emblématiques de la région et de ses départements ; un dispositif de communication homogène autour de ces espèces et territorialisable à l'échelle d'un département ; au moins une action dimensionnante mise en œuvre et valorisée pour chacune de ces espèces à l'échelle du plan d'actions.



Plan régional État-Région d'actions en faveur de la biodiversité 2023-2028 en Auvergne-Rhône-Alpes

AXE 3

INTÉGRER LA BIODIVERSITÉ DANS LES FILIÈRES ET LES POLITIQUES SECTORIELLES





AXE 3

Bilan du premier plan d'actions

Le plan régional a permis de faire émerger et consolider 3 grands sujets : l'intégration de l'arbre champêtre et urbain dans les politiques d'aménagement et de développement rural ; le développement de la filière "Végétal Local" pour restaurer les écosystèmes et végétaliser les espaces ; les services écosystémiques, en privilégiant les solutions fondées sur la nature pour répondre aux enjeux du changement climatique.

Le Pôle régional arbre, constitué en 2020, fédère de très nombreux acteurs sur le sujet de l'arbre hors forêt et met à disposition des ressources et solutions opérationnelles : centre de ressources régional intégré à l'observatoire régional de la biodiversité ; accompagnement des plantations de haies dans le cadre du plan de relance ; appui aux acteurs institutionnels et maîtres d'ouvrages pour mettre en œuvre des dispositifs en faveur des haies bocagères : mesure de coopération "haies" du PDR régional, Marathons de la biodiversité.

Le dispositif régional "végétal local" a soutenu deux grands types d'actions pour développer l'utilisation de ces végétaux et les filières de production correspondantes : sensibilisation, expérimentation et accompagnement technique, aide à l'investissement dans du matériel de collecte, de stockage et de production de végétaux.

Enfin la déclinaison régionale du projet Life Artisan, piloté par l'OFB, a renforcé les liens entre les acteurs de l'aménagement et de la biodiversité en promouvant les solutions d'adaptation au changement climatique fondées sur la nature. Il a permis de capitaliser les initiatives des territoires en faveur des SAFN, mieux les faire connaître et faciliter leur intégration dans les documents d'aménagement et de planification.

Besoins identifiés et intentions du nouveau plan d'actions

Les évolutions climatiques ont accru la nécessité de prise en compte de la biodiversité et de la ressource en eau pour restaurer des écosystèmes fonctionnels, permettant une meilleure résilience des habitats naturels, des espèces mais aussi des territoires aux impacts du changement climatique. Le nouveau plan d'actions s'attachera à fournir des ressources (financières, techniques, organisationnelles) autour de trois priorités : préserver et développer la place de l'arbre dans les politiques sectorielles, privilégier autant que possible les solutions fondées sur la nature dans les choix des décideurs, mieux mobiliser les acteurs socio-économiques en faveur de la biodiversité. Selon les opportunités, des partenariats pourront être développés sur d'autres filières.

Actions prioritaires et résultats attendus

Mettre l'arbre au cœur des politiques publiques

Afin de développer l'approche multifonctionnelle de l'arbre dans les espaces urbains et ruraux, le centre de ressources sur l'arbre poursuivra la mise à disposition d'outils et la mise en réseau des acteurs, en partenariat avec la Mission Haies Auvergne-Rhône-Alpes. Un soutien financier sera apporté pour les projets de restauration des haies agricoles et d'agroforesterie par la mesure FEADER de coopération pour accompagner les projets à l'échelle d'un territoire.

Résultats :

- en milieu rural : inverser la tendance à la disparition des haies champêtres et leur redonner un rôle dans la production agricole.
- en milieu urbain et péri-urbain : accompagner les plantations d'arbres en synergie avec les actions de désimperméabilisation, restauration d'une trame verte et bleue, gestion des eaux pluviales et lutte contre les îlots de chaleur.

Mobiliser des acteurs économiques

La prise en compte de la biodiversité dans les activités économiques fera l'objet d'une animation régionale, avec le dispositif **Entreprises Engagées pour la Nature**, piloté par l'OFB et l'action des Conservatoires d'Espaces Naturels. L'objectif est de mieux intégrer la biodiversité et la gestion de la ressource en eau, dans les projets d'aménagement, mais aussi dans les processus de production, les stratégies et le management des entreprises.

Résultats : un réseau d'entreprises engagées pour la biodiversité ; capitalisation et outils d'accompagnement.

En complément des **modes de financement de la biodiversité** déjà développés en région (compensation, mécénat...), il est proposé d'expérimenter un mode de financement des actions de restauration de la biodiversité par un mécanisme de marché basé sur des certificats biodiversité.

Le développement de la **filière végétal local** pour la restauration écologique et la végétalisation (arbres hors forêt, prairies, aménagements paysagers...) sera poursuivi en lien avec les animateurs de la marque (Conservatoires botaniques, Mission haies, Jura Nature environnement).

Résultats : développer la production dans chaque zone biogéographique de la région, (Alpes, Massif Central, Rhône-Saône-Jura, Méditerranéenne) et parvenir à terme à une adéquation entre l'offre et la demande en très forte augmentation.

Encourager les Solutions fondées sur la nature

Les **solutions fondées sur la nature (SFN)** permettent de répondre aux enjeux d'atténuation et d'adaptation au changement climatique : préservation de la ressource en eau, stockage carbone, gestion des risques, lutte contre les îlots de chaleur en ville, trame verte et bleue. Le plan régional interviendra en renforçant l'accompagnement technique (conservatoires d'espaces naturels, projet Life Artisan, Pôle arbre), et en apportant des financements dédiés via le fonds vert, les aides des Agences de l'Eau et le FEDER (mesure SFN dans le programme opérationnel 2021-27).

Résultats : intégration des SFN dans les projets d'aménagement et les politiques sectorielles : transition écologique, gestion de l'eau, prévention des risques, urbanisme et aménagement, agriculture.

Développer
des
partenariats
sur d'autres
filières

Le plan d'actions régional veillera également à accompagner d'autres démarches régionales qui ont permis d'intégrer les enjeux de la biodiversité dans les filières économiques : services socio-écosystémiques de la forêt, rénovation énergétique des bâtiments, etc.

Résultats : cahiers des charges pour la commande publique ; guides techniques.



Plan régional État-Région d'actions en faveur de la biodiversité 2023-2028 en Auvergne-Rhône-Alpes

AXE 4

DÉVELOPPER ET PARTAGER LA CONNAISSANCE





AXE 4

La connaissance est la brique de base à toute action en faveur de la biodiversité : pour connaître l'état de la biodiversité dans la région et suivre son évolution, pour assurer la conciliation des activités humaines et le respect de la biodiversité, notamment dans le cadre des politiques publiques (aménagement, transports, agriculture, tourisme, énergie, etc.) et enfin pour orienter et mesurer les effets des politiques publiques dédiées à la protection de la biodiversité. L'ampleur de la tâche est cependant immense...

Bilan du premier plan d'actions

Le premier plan d'actions 2019-2022 a permis la création de l'observatoire régional de la biodiversité avec une gouvernance formalisée par une charte commune et des outils de capitalisation et de valorisation de la connaissance qui sont opérationnels depuis 2021. L'observatoire anime un réseau de partenaires sur l'ensemble des groupes d'espèces (vertébrés, invertébrés, plantes, champignons) et rassemble désormais plus de 20 millions de données concernant 30 000 espèces. Ces données sont disponibles et téléchargeables par tous avec des outils de visualisation dédiés au grand public, aux acteurs locaux et aux experts.

Le partenariat régional a permis l'élaboration de plusieurs listes rouges régionales : coléoptères saproxyliques, poissons et écrevisses, habitats et fonge. Ces listes sont des outils de communication et d'alertes.

Une première cartographie des démarches régionales en faveur de la biodiversité a également été initiée dans le cadre d'un centre de ressources régional utilisant le site de l'ORB comme vitrine.

Besoins identifiés et intentions du nouveau plan d'actions

Les besoins principaux concernant la connaissance sont la poursuite de la centralisation des données et une communication autour des outils existants pour faire de l'observatoire régional de la biodiversité l'outil de référence pour toute information sur la présence et l'état de conservation des espèces à l'échelle régionale.

Le second enjeu est de fournir des analyses et des outils permettant de mieux comprendre et utiliser les données brutes rassemblées pour l'ensemble des acteurs.

Actions prioritaires et résultats attendus

Conforter et valoriser l'Observatoire Régional de la Biodiversité (ORB)

Le confortement de l'observatoire régional de la biodiversité en tant qu'outil central de capitalisation et de valorisation de la connaissance et des actions régionales en faveur de la biodiversité sera l'objectif prioritaire du plan d'actions 2023-2028. Un travail sera mené sur l'alimentation en données par tous les canaux producteurs de données : grand public, espaces protégés, associations, données liées aux aménagements, données nationales, recherche. Par ailleurs, le travail sur les outils de visualisation des données sera poursuivi.

Résultats: une cartographie de l'ensemble des producteurs de données régionaux associée à une organisation du circuit de la donnée permettant de s'assurer de l'intégration des données ; un outil de visualisation actualisé des données (hiérarchisation des données présentées, identification des espèces exotiques, etc.) ; un plan de communication sur les outils et les résultats.

Valoriser la connaissance pour faciliter la prise en compte de la biodiversité dans les projets

Pour faciliter l'appropriation des données, le plan d'actions 2023-2028 travaillera à l'élaboration d'indicateurs simples et compréhensibles sur l'état de la biodiversité dans la région. Le travail sur les listes rouges régionales se poursuivra avec en parallèle l'actualisation des listes rouges de groupes les mieux connus (oiseaux, mammifères, etc.) et l'élaboration sur des groupes moins connus mais indicateurs de l'état de conservation de milieux (élargissement de la liste rouge champignons, bourdons, chilopodes, papillons de nuit, etc.). Enfin l'inventaire en continu des ZNIEFF sera poursuivi afin que ce puissant outil de connaissance garde toute sa pertinence auprès des élus et aménageurs.

Résultats : un jeu d'indicateurs mis en forme, actualisé annuellement et valorisé dans le cadre du plan de communication ; deux listes rouges publiées par an dont oiseaux et mammifères et une synthèse régionale réalisée pendant la durée du plan d'actions.

Encourager les sciences participatives

Les outils de l'ORB seront mis à disposition des porteurs et animateurs de sciences participatives pour permettre la coordination, la communication et la capitalisation des données recueillies dans ce cadre. Le plan régional d'actions 2023-2028 permettra de soutenir les démarches portées par les partenaires (et notamment les Atlas de la biodiversité communale et le Suivi temporel des oiseaux communs), d'identifier et soutenir une ou deux démarches particulièrement adaptées aux spécificités régionales.

Résultats : une mise en ligne sur le site de l'ORB des démarches participatives contribuant à l'alimentation de l'ORB ; deux démarches exemplaires soutenues pendant la durée du plan.



Plan régional État-Région d'actions en faveur de la biodiversité 2023-2028 en Auvergne-Rhône-Alpes

AXE 5



ORGANISER LA GOUVERNANCE RÉGIONALE SUR LA BIODIVERSITÉ





AXE 5

Bilan du premier plan d'actions

Les valeurs partagées et les habitudes de travail installées au sein du collectif régional biodiversité ont permis une très grande agilité et efficacité dans la mise en œuvre du plan d'actions mais aussi pour le traitement des outils et sollicitations non anticipés, notamment du fait de la crise sanitaire et du plan de relance. Le Comité Régional Biodiversité (CRB), mis en place en 2018, a été conforté comme instance d'information et de concertation avec les acteurs du territoire. 3 groupes de travail issus du CRB ont ainsi été constitués : mobilisation des territoires, stratégies aires protégées et connaissance.

Enfin, des efforts ont été entrepris pour décloisonner les outils et ressources au service des projets de territoires. De nouveaux formats prometteurs (ateliers d'accompagnement des élus) et utiles aux porteurs de projet ont notamment été déployés ces derniers mois dans le cadre de TEN et du LIFE ARTISAN.

Besoins identifiés et intentions du nouveau plan d'actions

Le nouveau plan d'actions 2023-2028 souhaite conforter les dynamiques engagées en positionnant le collectif régional et le CRB au cœur du pilotage.

L'organisation du collectif régional sera améliorée pour faciliter le suivi de la mise en œuvre du plan d'actions, autour d'une feuille de route partagée.

La coordination et le décloisonnement engagé entre les opérateurs du plan d'actions seront accentués au service des projets de territoire, pour une approche plus cohérente et intégrée de la préservation des milieux et des espèces. A ce titre, les Parcs Naturels Régionaux doivent jouer un rôle pilote sur leur territoire, d'animateur et de coordinateur.

Enfin, le sujet de l'ingénierie financière, stratégique pour le montage de projet sera investi.

Actions prioritaires et résultats attendus

Faciliter le suivi du plan d'actions et l'expression des besoins des territoires via le Comité Régional Biodiversité

Mettre à disposition d'un **bilan annuel sur le suivi de la mise en œuvre du plan d'actions**.

Approfondir si nécessaire les échanges sur certaines actions (analyse des démarches en cours, des besoins prioritaires des porteurs de projets, ...) dans le cadre des 3 groupes de travail du CRB et en créer de nouveaux si besoin.

Établir et piloter au niveau du collectif régional une **feuille de route annuelle**

Améliorer et fluidifier le suivi de la mise en œuvre de cette feuille de route (mise en place d'un **comité de suivi rapproché** avec le Conseil régional, la DREAL et l'OFB) et d'un **interlocuteur technique "Agir en Région pour la Biodiversité"** (personne ressource pour la coordination opérationnelle des différents opérateurs). La mise en synergie et le décloisonnement des actions du plan biodiversité sera encouragée.

Favoriser et valoriser la mobilisation des partenaires relais dans la mise en œuvre du plan d'actions 2023-2028

Partager les ressources et outils mis en place dans le cadre du plan d'actions, mobiliser et valoriser les **partenaires relais** pour faciliter l'accès à un accompagnement de proximité auprès des porteurs de projets. Sans exhaustivité, on peut notamment citer les Parcs Naturels Régionaux, les Parcs Nationaux, le réseau des Conservatoires d'Espaces Naturels, des Conservatoires Botaniques Nationaux, les gestionnaires d'aires protégées, la Ligue pour la Protection des Oiseaux, la Fédération Régionale des Chasseurs...

Faciliter l'accès aux dispositifs de financement en faveur de la biodiversité dans la région

L'objectif du collectif régional est d'installer au niveau régional une gouvernance et des partenariats permettant l'accès des porteurs de projets aux fonds européens, mais aussi aux outils des partenaires ou dispositifs spécifiques disponibles en région. Cette facilitation passera par :

- un effort de **synthèse et une mise en visibilité des possibilités de financement au niveau régional** (mise en place d'une plateforme « aides territoires », analyse des possibilités en matière de mécénat biodiversité...);
- une **veille régulière sur les appels à projets et dispositifs de financement nationaux** ;
- un **accompagnement et un soutien aux autorités de gestion des fonds européens** pour la mobilisation et optimisation des fonds européens pour les projets en faveur de la biodiversité dans les territoires.





**PRÉFÈTE
DE LA RÉGION
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



La Région
Auvergne-Rhône-Alpes